

## AIDE-MÉMOIRE GUICHET D'ACCÈS DI-TSA-DP SERVICES SPÉCIALISÉS EXTERNES EN DÉFICIENCE PHYSIQUE **ÉVALUATION DES CAPACITÉS À LA CONDUITE AUTOMOBILE**

### QU'EST-CE QUE LE PROGRAMME CONDUITE AUTOMOBILE EN BREF?

Le programme de conduite automobile s'adresse au conducteur, apprenti conducteur ou au passager qui présente une déficience motrice entraînant des limitations fonctionnelles significatives et persistantes nécessitant une expertise professionnelle pour l'évaluation de la conduite automobile et/ou des besoins en adaptation de véhicule.

Le programme se décline en deux volets : évaluation de la capacité à conduire un véhicule automobile incluant les adaptations au poste de conduite<sup>1</sup> et [adaptation de véhicule automobile](#).

#### **Type de véhicule admissible :**

Véhicule de type promenade de classe 5 tel qu'il est défini au Code de la sécurité routière. Il s'agit d'un véhicule utilisé pour usage personnel pendant les déplacements courants nécessaires aux activités sociales, scolaires, familiales et les déplacements effectués pour se rendre au lieu de travail.

Il est important de noter que :

- Les interventions ont lieu seulement au 3065, chemin de Chambly à Longueuil;
- Les tests sur la route sont réalisés en collaboration avec un moniteur de conduite mandaté par le CRDP-CISSMO<sup>2</sup> et des frais s'appliquent.

### DESCRIPTIF DU VOLET

#### ÉVALUATION DE LA CAPACITÉ À CONDUIRE UN VÉHICULE AUTOMOBILE

Évaluation des capacités physiques et l'appréciation des capacités perceptivo-cognitives d'une personne présentant une déficience motrice entraînant des limitations fonctionnelles significatives et persistantes à conduire de façon sécuritaire.

Des tests d'évaluation sont réalisés afin d'émettre des recommandations concernant :

- La capacité à conduire un véhicule automobile et le besoin ou non d'adaptation au poste de conduite (ex. : boule pour le volant, accélérateur à gauche, commande manuelle, etc.)

L'évaluation de la conduite automobile est possible pour :

<b>Apprenti conducteur (premier permis)</b>	<b>Conducteur</b>
La personne n'a jamais eu de permis de conduire. Consiste à l'évaluation des prérequis à la conduite d'un véhicule automobile pour déterminer si la personne présente un potentiel de conduite et/ou de déterminer le besoin d'équipement comme conducteur afin de lui permettre de poursuivre ses cours de conduite pratique.	La personne détient un permis de conduire ou en a déjà eu un. Elle présente un changement de condition nécessitant une évaluation.

<sup>1</sup> Le poste de conduite concerne toutes les composantes du siège, du volant, des pédales et tous les autres accessoires utilisés pour la conduite du véhicule (ex. : clignotants, essuie-glace, levier de vitesse, miroirs, etc.)

<sup>2</sup> Centre de réadaptation en déficience physique du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie Ouest.

## CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Compte tenu de notre mandat de services spécialisés en adaptation/réadaptation, l'admissibilité d'une personne ne peut pas être basée uniquement sur le diagnostic. Selon la situation, doit aussi répondre à l'ensemble des critères suivants :

1. Avoir un diagnostic de déficience motrice admissible au CRDP-CISSMO<sup>3</sup>;
2. Présenter des impacts fonctionnels significatifs et persistants associés à la déficience motrice justifiant un besoin d'évaluation de la conduite automobile;
3. Présenter une condition stable (médicale, psychiatrique et chirurgicale) ou que les soins prodigués permettent à l'usager de s'engager activement à toutes les étapes du processus d'évaluation (évaluation fonctionnelle, test sur route et essais des adaptations, etc.);
4. S'assurer de soumettre la demande au moment opportun avec la réalisation des évaluations pour les situations où des évaluations supplémentaires sont requises/attendues en lien avec des conditions pouvant interférer avec la démarche/les résultats de l'évaluation des capacités à conduire. À titre d'exemple, une évaluation visuelle, une évaluation de l'épilepsie, une évaluation en lien avec la consommation d'alcool.

### Ajout si apprenti conducteur (premier permis)

### Ajout si conducteur

- |  |  |
|--|--|
| 5. Doit être inscrit aux cours de conduite-phase 1 <b>OU</b> les avoir déjà faits <b>OU</b> avoir son permis d'apprenti. | 5. Avoir un permis de conduire du Québec valide. |
|--|--|

## CRITÈRES D'EXCLUSION

- Usagers âgés de 65 ans et plus qui ont reçu de la SAAQ<sup>4</sup> une demande d'évaluation par un ergothérapeute ou qui désirent être évalué en fonction de leur âge et non d'une déficience motrice;
- Usagers avec un diagnostic de trouble neurocognitif-TNC (démence incluant la démence vasculaire), même si ces usagers ont une déficience motrice;
- Usagers référés pour un accompagnement personnalisé suite à un stress post-traumatique en lien avec la conduite automobile.

## DOCUMENTS REQUIS LORS D'UNE RÉFÉRENCE

- [Demande de services en déficience physique services spécialisés externes](#);
- [Fiche complément d'information programme conduite automobile](#);
- [Formulaire d'autorisation pour communiquer avec la SAAQ](#);
- Attestation médicale<sup>5</sup> confirmant le(s) diagnostic(s) et condition(s) associée(s);
- Si applicable, une copie de la lettre de la SAAQ mentionnant la nécessité d'une évaluation fonctionnelle sur l'aptitude physique et mentale à conduire un véhicule routier ou leur formulaire 57.

**\*\*Notez que pour avoir accès à une évaluation des capacités de la conduite automobile, il est de la responsabilité de l'usager, en collaboration avec le référent de :**

1. Déclarer son état de santé/condition médicale à la SAAQ. Par exemple via l'[autodéclaration médicale](#) , [Clic SAAQ](#) section état de santé, formulaire 28 [Rapport sur l'état de santé - Permis de conduire](#);
2. Acheminer au [prog.conduiteauto.cisssmo16@ssss.gouv.qc.ca](mailto:prog.conduiteauto.cisssmo16@ssss.gouv.qc.ca) la copie du formulaire 28 de la SAAQ « Rapport sur l'état de santé », si celle-ci n'a pas été jointe lors de la référence.

## DOCUMENTS SOUHAITABLES

Rapport de professionnel ou autre évaluation pertinente (ex. : évaluation d'un ergothérapeute ou d'un physiothérapeute, OEMC/OCCI<sup>6</sup>, rapport neurologique, examen visuel, etc.)

<sup>3</sup> Centre de réadaptation en déficience physique du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie Ouest.

<sup>4</sup> Société de l'assurance automobile du Québec.

<sup>5</sup> La copie du formulaire 28 de la SAAQ « Rapport sur l'état de santé - Permis de conduire », dûment rempli en raison de motifs liés à une déficience motrice est considéré comme une attestation médicale

<sup>6</sup> OEMC : Outil d'évaluation multicientèle, OCCI : Outil de cheminement clinique informatisé

## MODALITÉS D'ACCÈS

1. Remplir les formulaires requis;
2. Joindre les documents pertinents;
3. Acheminer le tout au guichet d'accès DI-TSA-DP (**S.v.p., privilégier le courriel**).

**Notez que toute demande incomplète sera retournée au référent.**

**Courriel :** [guichet-acces.di-tsa-dp.cisssmo16@ssss.gouv.qc.ca](mailto:guichet-acces.di-tsa-dp.cisssmo16@ssss.gouv.qc.ca)

**Télécopieur :** 450 635-1865

**Courrier :** 27, rue Goodfellow, Delson (Québec) J5B 1V2

**Pour complément d'information :** 450 635-4779, poste 3029

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- « Au Québec, tous les conducteurs doivent satisfaire à des exigences liées à l'état de santé et à la vision. Ils ont aussi l'obligation de signaler à la SAAQ tout changement pouvant nuire à leur capacité de conduire et cela, peu importe la classe du permis de conduire et de l'âge ». Pour de plus amples informations à ce sujet : [État de santé et permis de conduire - SAAQ \(gouv.qc.ca\)](http://www.saaq.gouv.qc.ca)
- Une expertise particulière est requise pour l'évaluation des véhicules de type récréatif, des motocyclettes, des véhicules servant à accomplir un travail ou nécessitant une classe professionnelle et ce service n'est pas offert au CRDP-CISSMO. Vous pouvez communiquer avec le [centre de réadaptation Lethbridge-Layton-Mackay](#) pour valider si l'utilisateur est admissible ou consulter au privé sur le [site de l'ordre des ergothérapeutes du Québec](#).
- Pour le mandataire d'une personne qui désire avoir une évaluation de la conduite automobile, il est fortement suggéré au mandataire de communiquer avec la curatelle avant que la référence soit effectuée afin de bien comprendre les enjeux que cela impliquent.
- Afin de veiller à faire le bon choix de véhicule, puisque plusieurs conditions seront prises en compte (ex. : incapacités et besoins de la personne, équipements optionnels offerts sur le marché, l'adaptabilité du véhicule, demande avec un agent payeur ou non, etc.), il est recommandé d'attendre le résultat de l'évaluation de l'ergothérapeute et la décision de la SAAQ avant de changer de véhicule ou d'en faire l'achat.
- Pour l'utilisateur qui présente des difficultés visuelles, il est important d'en faire mention dans les renseignements. Il est aussi conseillé de vérifier avec l'Institut Nazareth et Louis-Braille (INLB) si l'utilisateur est admissible en consultant les informations et le formulaire de référence sur le site internet [Portail Santé Montérégie](#) ou en communiquant au 450 463-1710 ou 1 800 361-7063, poste 216.
- Notez que si l'utilisateur n'est pas admissible à un prêt, à un paiement d'un organisme ou s'il réside dans un établissement du réseau de la santé et des services sociaux, l'évaluation et/ou l'adaptation de véhicule pourrait être au frais de l'utilisateur.

Si vous avez des doutes quant à votre situation ou à celle de votre enfant, parlez-en à votre médecin qui pourra vous référer au bon service. Vous pouvez en tout temps contacter le 811 afin de parler à l'un des intervenants sociaux.

AOÛT 2024

<sup>i</sup> Cet aide-mémoire sert de guide pour aider le référent à faire une demande de service et ne remplace d'aucune façon le jugement clinique des professionnels du guichet d'accès.